AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C0501
FR0000072373-FS0147

21 février 2017

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

EGIDE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 21 février 2017, la société anonyme Natixis Asset Manegement[1] (21 quai d'Austerlitz, 75634 Paris cedex 13), agissant pour le compte du fonds Natixis Actions Euro Micro Caps dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 17 février 2017, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société EGIDE et détenir, pour le compte dudit fonds, 500 000 actions EGIDE représentant autant de droits de vote, soit 6,33% du capital et 6,29% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte de la souscription à une augmentation de capital de la société EGIDE[3].

[1] Contrôlée par Natixis. La société Natixis Asset Management déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.
[2] Sur la base d'un capital composé de 7 900 366 actions représentant 7 944 141 droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. notamment le prospectus ayant reçu le visa de l'AMF n°17-034 en date du 25 janvier 2017 et communiqué diffusé par la société le 21 février 2017.